

COMMENTAIRE SPÉCIAL

Auparavant, les discussions sur la relation entre le désarmement et le développement portaient essentiellement sur ce qu'il était convenu d'appeler des « concessions » et des « dividendes de paix ». Cette idée prenait pour hypothèse que tout progrès dans le domaine du désarmement devait se traduire par une amélioration de la sécurité qui permettrait, à son tour, une réduction des dépenses militaires. L'argent ainsi économisé pourrait être alloué à des projets de développement. Cette idée, valable en théorie, s'est avérée erronée. Le recul temporaire des dépenses militaires après la fin de la guerre froide n'a pas favorisé une multiplication des dépenses de développement (des pays donateurs) et les dépenses militaires augmentent de nouveau.

Il faut donc oublier l'approche macro au niveau de l'État et envisager cette question d'une façon plus complète. Il existe un lien fondamental entre le désarmement et le développement qui apparaît, non pas au niveau national, mais au niveau des communautés et des individus. Les problèmes que posent les mines antipersonnel sont la preuve même du lien étroit qui existe entre le désarmement et le développement.

Les mines antipersonnel tuent et mutilent longtemps après la fin des conflits. Elles entravent le retour des réfugiés et la reconstruction des sociétés déchirées par les conflits. Elles empêchent l'utilisation de la terre à des fins de production agricole et tuent le bétail, détruisant ainsi souvent les fondements économiques d'une communauté. Comme elles empêchent l'accès à l'eau, à la nourriture, aux écoles, aux hôpitaux et aux marchés, les mines antipersonnel sont souvent utilisées délibérément dans les conflits armés pour ébranler les services essentiels à la population.

Ces conséquences entament de toute évidence les possibilités de développement des communautés et des personnes touchées. Il est donc indispensable pour les communautés de se débarrasser des mines antipersonnel et d'empêcher qu'elles soient utilisées. C'est d'ailleurs souvent une condition *sine qua non* pour leur développement. Autrement dit, le désarmement des mines antipersonnel crée de « micro dividendes de paix » pour les communautés et les personnes.

La Convention d'interdiction des mines est au cœur de cette approche. Le « Processus d'Ottawa », qui a conduit à l'adoption de la Convention, a démarré dans une optique de désarmement. Cette convention qui porte interdiction d'une arme inhumaine est de toute évidence un instrument de désarmement. Elle est, aujourd'hui encore, considérée essentiellement sous cet angle dans les capitales de certains États parties.

En plus d'interdire une arme, la Convention oblige les États parties à fournir une assistance aux victimes des mines terrestres, à déminer les zones concernées et à détruire les mines antipersonnel existantes. L'application des objectifs de la Convention est donc très importante pour le développement des populations dans les pays touchés.

Au cours des quatre dernières années, des progrès remarquables ont été réalisés au niveau de l'application des objectifs clefs de la Convention dans un véritable esprit de partenariat entre toutes les parties qui ont intérêt à ce qu'une solution soit trouvée au problème des mines antipersonnel. C'est le cas des gouvernements des pays touchés, des États qui sont en mesure de fournir une assistance, mais aussi de la société civile et des organisation internationales. Ces efforts ont permis de rassembler autour d'une même table les différents acteurs concernés, ceux du désarmement et ceux du développement, et d'aider les gens à comprendre que les mines antipersonnel sont un problème complexe qui doit être traité en tant que tel. C'est un pas important. Il convient maintenant de poursuivre ces initiatives et de les renforcer.

Au début du Processus d'Ottawa, il fallut insister pour que les mines antipersonnel soient considérées comme un problème à part entière afin de mobiliser les politiques. Tant que les mines antipersonnel seront utilisées, cette stratégie sera pertinente, mais à long terme, alors que d'autres problèmes pourront attirer l'intérêt politique, il faudra insister sur les multiples aspects du problème des mines antipersonnel pour trouver les solutions qui s'imposent.

Les États qui sont en mesure de fournir une assistance doivent inclure les actions antimines dans leurs programmes d'aide au développement. Ceux qui sont touché par les mines antipersonnel doivent faire de la résolution de ce problème une priorité absolue pour leurs sociétés. Cette démarche, qui place le problème des mines antipersonnel dans le cadre plus large du développement, est nécessaire si l'on veut que les ressources suffisantes soient mobilisées pour résoudre l'ensemble des problèmes dus à ces armes.

La première conférence d'examen de la Convention, qui doit avoir lieu à Nairobi (Kenya) en novembre 2004, marquera une étape importante. Il faudra faire le point sur l'application de la Convention et sur ce qu'il reste à faire. À cette occasion, les États parties devront réaffirmer leur volonté de faire disparaître les conséquences barbares des mines antipersonnel. Cinq ans après l'entrée en vigueur de la Convention et après cinq années d'efforts considérables pour son application, le problème des mines antipersonnel devrait être considéré et abordé dans le monde entier comme une question de développement.

Ambassadeur Wolfgang Petritsch

Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Président désigné de la première conférence d'examen de la Convention d'interdiction des mines